

Périgueux, le 16 JAN. 2019

Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Tél. : 05.53.02.20.52

N/Réf. : GP/FF/NH Cab.2019 - 18

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'ensemble des Maires de la DORDOGNE,

Madame le Maire,

Monsieur le Maire,

Le récent arrêt du Conseil d'Etat de suspendre les travaux du contournement de Beynac, engagés et réalisés à environ 50% conformément à l'autorisation donnée par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2018, a désagréablement surpris la majorité des habitants de notre département.

En effet, cette décision - dont nous prenons acte mais que nous entendons contester - interfère sur la réalisation d'un projet conçu pour améliorer la vie quotidienne des Périgourdins et contribuer au développement économique des territoires concernés.

Cette décision a déjà, du fait du maintien du chantier en l'état en attendant la décision au fond du Tribunal administratif de Bordeaux qui n'interviendra pas avant plusieurs mois, des conséquences néfastes à plusieurs titres.

En matière d'environnement tout d'abord : la vue d'un chantier à demi réalisé ne peut qu'agresser l'œil et nuire à la beauté du paysage de la vallée. De plus, les mesures compensatoires prévues en faveur de la faune et de la flore, dont le caractère exemplaire avait été relevé par les services de l'Etat et les différents organismes sollicités pour avis tout au long de la procédure d'instruction du dossier d'autorisation, ne peuvent pas être mises en place.

En matière financière ensuite, puisque plus de 15 millions d'euros ont déjà été engagés pour la réalisation de ce projet qui avait toutes les autorisations nécessaires pour débiter, auxquels il convient d'ajouter le coût des tabliers des ponts dont nous sommes légalement tenus de prendre livraison et de régler aux fournisseurs, quels que soient les aléas consécutifs à l'arrêt du chantier.

Sur le plan économique enfin, puisque les entreprises, pour la plupart locales, qui travaillaient sur ce chantier vont devoir faire face à un manque à gagner pouvant les mettre gravement en difficulté avec des conséquences dramatiques pour l'emploi.